



## **REGLEMENT DU JEU P.L.A.B.**

### **Article 1 – Qui organise ?**

LE PLAB, dont le siège social est situé 2 rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL LE GRAND, organise un jeu concours faisant appel à la sagacité des joueurs.

### **Article 2 – Qui participe ?**

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert aux visiteurs de la Foire Internationale, à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices ainsi qu'aux membres de leur famille.

### **Article 3 – Durée et Principe**

Ce jeu concours se déroule :

- du Vendredi 13 mai 2011 au Lundi 23 mai 2011

Pour jouer, il est nécessaire de :

- **se procurer son bulletin de participation**  
Disponible à la Foire internationale de Nancy
- **remplir son bulletin de participation** (lisiblement et sans rature) en inscrivant ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse, téléphone, e-mail), et le déposer dans l'urne disponible sur l'exposition " PLAB, L'EXCEPTION LORRAINE " hall F à la foire internationale de Nancy.

**Il est autorisé, un bulletin par foyer sur toute la durée de l'opération.**

#### **Article 4 – Tirage au sort / dotation**

Les tirages au sort auront lieu tous les jours du Vendredi 13 mai 2011 au Lundi 23 mai 2011 pour les cadeaux « CARTES PRIVILEGES » et le lundi 23 mai 2011 pour une lampe en céramique d'une valeur de 2 300€.

Détails de la dotation :

- Chaque jour, les 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 mai :  
*une « carte privilège » donnant droit à l'accès gratuit du parc des expositions pour les manifestations organisées qui figurent sur la carte ;*
- le 23 mai :  
*une lampe en céramique signé Hilton Mc Connico d'une valeur de 2 300€*

Les personnes tirées au sort seront prévenues par courrier et par mail.

Pour confirmer le tirage au sort, et valider ainsi la dotation proposée lors des tirages, les personnes sélectionnées devront impérativement contacter le PLAB avant le 30 juin.

Après ce délai, la dotation sera annulée.

#### **Article 5 – Publication des résultats**

La société organisatrice du jeu concours se réserve le droit de publier et diffuser les renseignements d'identité ou les photographies de tout ou partie du gagnant, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que le prix attribué.

#### **Article 6 - Responsabilités / Cas de force majeure / Réserve de prolongation / Annexes :**

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue dans l'hypothèse où :

- 1) un participant oublierait de noter ses coordonnées lisiblement et sans rature

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger ou d'écourter la période de participation.

Des additifs, ou en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

### **Article 7 – Acceptation du règlement / dépôt :**

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

Le texte de celui-ci est déposé en l'étude de Maître OTTOGALLI à Nancy.

Ce règlement peut-être obtenu gratuitement sur simple demande formulée à :

*PLAB - 2 rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL LE GRAND*

Remboursement du timbre sur simple demande au tarif lent en vigueur. Le jeu étant limité a un bulletin par famille, les demandes de remboursement de timbre sont également limitées à un remboursement par famille.